



Carte réglementaire du Site Patrimonial Remarquable / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Révision du SPR prescrit par DCC le 18 avril 2018
 Arrêt du projet SPR par DCC le 15 septembre 2021
 Approbation du SPR par DCC le 17 décembre 2024

Certifié conforme par le Président du Conseil Communautaire et
 annexé à la délibération arrêtant le projet du Site Patrimonial
 Remarquable / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
 Le Président de la communauté de Communes,
 M. Guillaume JEAN



Légende du Site Patrimonial Remarquable / Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

conforme à l'Arrêté du 10 octobre 2018 fixant le modèle de légende du document graphique du règlement du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

I - 1 - Limites

Limite de commune

I - 2 - Limites du site patrimonial remarquable et du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Limite de site patrimonial remarquable / plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

II - Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques

Immeuble Classé ou Inscrit au titre des Monuments Historiques

III - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées (façades, toiture, etc)

Mur de soutènement, rempart, mur de clôture

Élément particulier extérieur

Parc ou jardin de pleine terre

Espace Boisé Classé

Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

Arbre remarquable ou autre élément naturel (grotte, rocher, etc.)

Emplacement réservé

Espace libre à dominante végétale

Place, cours ou espace libre à dominante minérale

Cour d'eau ou étendue aquatique

IV - Immeubles non protégés

Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démolli ou remplacé, soumis aux règles générales

V - Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur